

UN DIPLÔME D'ÉTAT DE NIVEAU V du secteur de l'Aide à la Personne.

3 spécialisations :

Accompagnement de la vie à domicile

Accompagnement de la vie en structure collective

Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire

La profession

L'**accompagnant éducatif et social** réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire ou de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aides et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

Le Diplôme d'Etat AES atteste des compétences requises pour exercer simultanément des activités visant à se positionner dans le **champ de l'action sociale**.

Les conditions d'accès

SATISFAIRE AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION

Une épreuve écrite d'admissibilité :

destinée à apprécier l'intérêt et le niveau d'information du candidat. Cette épreuve se traduit par un questionnaire de 10 questions sur l'actualité médico-sociale, sociale, économique et éducative.

Les lauréats de l'institut du service civique sont dispensés de l'épreuve écrite.

Pour les autres dispenses, prendre contact avec le service des admissions ou téléchargez le règlement d'admission sur notre site internet.

Les candidats titulaires du DEAES qui souhaitent obtenir une spécialité différente de celle acquise au diplôme sont dispensés des épreuves d'entrée en formation.

Une épreuve orale d'admission :

destinée à apprécier la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale. La durée de l'échange est de 30 mn et s'articule autour d'un document préalablement renseigné par le candidat (voir Projet pédagogique sur notre site) Le jury est composé d'un formateur et d'un professionnel.

Vous pouvez consulter le règlement d'admission sur notre site internet.

La durée

**Formation organisée sur 18 mois en alternance :
15 semaines de cours et 24 semaines de stage.**

Les allègements de formation

Les allègements sont étudiés individuellement avant l'entrée en formation en fonction du diplôme déjà obtenu.

Nombre d'entrants : 120 personnes pour une formation qui s'articule entre notre site de Melun et de Paris.

La VAE

Pour les conditions d'accès par la VAE, **consulter la rubrique «VAE» sur notre site Internet.**

Accompagnant éducatif et social

La formation théorique

525 HEURES

DONT 378 HEURES DE SOCLE COMMUN ET 147 HEURES DE SPÉCIALISATION AU CHOIX DONT

- Accompagnement de la vie à domicile.
- Accompagnement de la vie en structure collective.
- Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire.

Ces heures sont réparties en 4 domaines de formation (DF).

- DF1 :** Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale (126 h) et 14 heures de spécialisation
- DF2 :** Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité (98 h) et 63 heures de spécialisation
- DF3 :** Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés (63 h) et 28 heures de spécialisation
- DF4 :** Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne (70 h) et 42 heures de spécialisation

La formation pratique

840 HEURES (24 semaines)

réparties sur 2 ou 3 stages dont un au moins de 245 heures (7 semaines) couvrant les 4 domaines de formation en lien avec la spécialité choisie.

L'évolution de carrière

Après l'obtention du diplôme et une expérience professionnelle, il est possible d'accéder aux formations de niveaux supérieurs et donc d'évoluer vers les métiers du champ de l'éducation ou du social.

Les aides financières possibles

Les candidats peuvent prétendre aux aides suivantes :

Auprès du Conseil Régional

- Bourse Régionale. Uniquement pour la spécialité Accompagnement de la vie à domicile.

Auprès de Pôle Emploi

- Allocation chômage.

Les prises en charge financières possibles

Voie classique

Formation financée par le Conseil Régional d'Ile-de-France - 21 places uniquement pour la spécialité Accompagnement de la vie à domicile et sur le site de Paris.

Situation de maintien de salaires / Statut Stagiaire de la Formation Professionnelle :

Auprès d'un O.P.C.A. (Organisme Paritaire Collecteur Agréé).

- Bénéficiaire d'un Congé Individuel de Formation (C.I.F.) en C.D.D. ou en C.D.I. **Un dossier devra être complété et accompagné d'un devis de formation.**

Agents de l'État, des Collectivités Territoriales et de la Fonction Publique Hospitalière :

Depuis la loi de décentralisation du 1^{er} janvier 2005, les règles de financement de la formation professionnelle excluent toute participation des Conseils Régionaux pour les personnels en «**maintien de salaire**» pendant leur congé formation. **Un devis de formation sera établi à votre employeur.**

Situation d'emploi / statut stagiaire de la formation professionnelle :

- Salarié en C.D.I. dans la fonction. Période de professionnalisation.
- Bénéficiaire d'un Contrat de professionnalisation.
- Bénéficiaire d'un Contrat d'Apprentissage.

Un devis de formation sera établi à votre employeur.

TARIFS

FRAIS DE SÉLECTION : Ecrit 30 € - Oral 40 €

INSCRIPTIONS

OUVERTURE : en février

Les pré-inscriptions s'effectuent exclusivement sur notre site Internet : www.irtsparisidf.asso.fr

Pour la procédure détaillée, consultez le règlement d'admission sur notre site Internet.

VOS CONTACTS

ADMISSION

Service admission Paris

01 73 79 51 16

ADMISSION75@parmentieridf.fr

Service admission Melun

01 78 49 60 10

ADMISSION77@parmentieridf.fr

PÉDAGOGIE

Paris

Responsable de Formation

Jainobai OWARISH

01 73 79 52 36

JOWARISH@parmentieridf.fr

Secrétaire pédagogique

Marie-France TURGOT

01 73 79 52 38

MFTURGOT@parmentieridf.fr

Melun

Responsable de Formation

Caroline VERRIER

01 78 49 60 30

CVERRIER@parmentieridf.fr

Secrétaire pédagogique

Fatiha VIGNOT

01 78 49 60 12

FVIGNOT@parmentieridf.fr

Fontainebleau

Marie-Pierre PANCRAZI et Séverine NOVELLI

01 78 49 60 90

IRTS77FONTAINEBLEAU@parmentieridf.fr

I N S T I T U T R É G I O N A L D U T R A V A I L S O C I A L



IRTS Paris Île-de-France
PARMENTIER

www.irtsparisidf.asso.fr